

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 631 315

②1 N° d'enregistrement national :

88 06396

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 25/10, 6/24, 85/72.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 11 mai 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOP « Brevets » n° 46 du 17 novembre 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : UNIVERSAL
PLASTIC-PACK (UPP). — FR.*

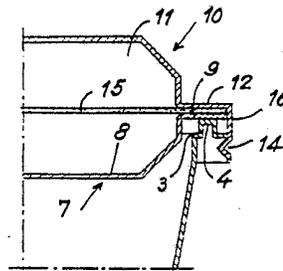
⑦2 Inventeur(s) : Gilbert Jouan.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Faber.

⑤4 Emballage en matière plastique.

⑤7 Emballage du type comprenant un corps 1 avec un rebord
périphérique 3, un élément intercalaire 7 avec un rebord 9
destiné à reposer sur le rebord 3 du corps 1 et un couvercle
10 caractérisé en ce que le couvercle comporte une plage 12
destinée à porter contre le rebord 9 de l'élément intercalaire,
ladite plage étant prolongée par une jupe 13 comportant sur
sa face interne des saillies 14 affectant en section la forme
d'un V renversé.



FR 2 631 315 - A3

D

La présente invention vise un emballage en matière plastique tel qu'une boîte comprenant un corps un élément intercalaire s'insérant en partie dans la boîte et destiné à constituer un compartiment et un couvercle.

5 L'invention vise, plus particulièrement des emballages très bons marché et jetables après emploi.

L'invention concerne, non limitativement, des boîtes qui sont destinées à contenir de la nourriture, par exemple, des repas pour les voyageurs dans les trains ou
10 les avions.

On connaît des boîtes comportant un corps, un élément intercalaire et un couvercle, le couvercle assurant la fermeture de l'ensemble.

De telles boîtes présentent notamment l'incon-
15 vénient que l'élément intercalaire, à l'ouverture de la boîte reste attaché au corps, ce qui est peu pratique car, souvent dans les trains ou les avions la place pour les voyageurs est restreinte et il est difficile de placer côte à côte, le couvercle, l'élément intercalaire et le corps.

20 Un des buts de l'invention est de remédier à cet inconvénient.

L'emballage, selon l'invention est du type comprenant un corps avec un rebord périphérique, un élément intercalaire avec un rebord destiné à reposer sur le rebord
25 du corps et un couvercle et est caractérisé en ce que le couvercle comporte une plage destinée à porter contre le rebord de l'élément intercalaire, ladite plage étant prolongée par une jupe comportant sur sa face interne des saillies affectant en section la forme d'un V renversé. Grâce à cette
30 disposition l'emballage est d'une part facile à fermer et à ouvrir et lorsqu'on dégage le couvercle du corps l'élément intercalaire reste attaché au couvercle.

Suivant un détail particulier, l'emballage comporte une plaquette ayant la même forme que la plage du
35 couvercle et destiné à s'insérer entre celle-ci et le rebord de l'élément intercalaire.

De préférence, le rebord du corps comporte des bossages en saillie sur sa face supérieure.

Enfin, suivant une dernière caractéristique, le rebord du corps a une forme générale rectangulaire à 5 pans coupés, les bossages étant situés dans les pans coupés et la jupe a une forme correspondante, les saillies étant situées sur les plans coupés correspondants de la jupe.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

5 Figure 1 est une vue en perspective d'un emballage, selon l'invention.

Figure 2 est une vue en coupe à plus grande échelle d'un détail, l'emballage étant fermé.

10 Figure 3 est une vue en coupe montrant la boîte, le couvercle étant retiré.

La boîte représentée aux figures comprend un corps 1 pourvu d'une ouverture 2 bordée par un rebord 3 comportant des bossages 4 et 5.

15 Le rebord 3 a une forme générale rectangulaire, les angles étant à pans coupés et les bossages 4 étant situés sur lesdits pans coupés, tandis que les bossages 5 sont disposés dans la partie centrale des grands côtés.

Les bossages 4 et 5 font saillie vers le haut.

20 La boîte est complétée par un élément interchangeable 7 comprenant une partie 8 en forme de cuvette cernée par un rebord 9 destiné à reposer sur le rebord 3 et ayant la même forme que celui-ci, tandis que la partie 8 a des dimensions lui permettant de s'insérer dans le corps 1.

25 On peut prévoir une plaquette 15 destinée à reposer sur le rebord 9 et qui a les mêmes dimensions que celui-ci.

30 La boîte est complétée par un couvercle 10 présentant un fond convexe 11 dont le bord est solidaire d'une plage 12 ayant les mêmes dimensions et la même forme que le rebord 3 et dont le bord libre est prolongé par une petite jupe 13. Les parties en pans coupés 16 de la jupe 13 comportent chacune une saillie 14 qui s'étend vers l'intérieur et qui affecte une forme de V renversé.

35 L'emballage, selon l'invention, est un emballage très bon marché destiné à être jeté après emploi et qui est, plus particulièrement adapté pour recevoir des pro-

duits alimentaires, par exemple des repas préparés pour les voyages aériens ou ferroviaires.

L'emballage est, de préférence, réalisé en une matière plastique très bon marché et très légère et peut 5 contenir, par exemple, dans le corps 1 de la salade, des légumes ou autres, dans la partie 7, de la viande, de la charcuterie etc.. et dans le couvercle 10 entre la plaquette 15 et le fond de celui-ci des sachets contenant de la sauce, du sel, du poivre etc...

10 Pour mettre en place le couvercle 10, on pose celui-ci sur l'élément 7 préalablement posé sur le corps 1 et on exerce une petite pression sur ledit couvercle afin que par une légère déformation élastique de la jupe 13 les bords correspondants des rebords 9 et 3 franchissent les 15 saillies 14.

Pour dégager le couvercle, il suffit d'écartier l'une des parties 16 de la jupe 13 afin de libérer l'un des pans coupés du rebord 3, le couvercle s'inclinant ensuite très aisément.

20 La boîte, selon l'invention, est très pratique car elle permet un remplissage rapide et facile du corps et de l'élément intercalaire 7.

Les sachets de sauce ou autres peuvent être déposés dans le couvercle retourné, la plaquette 15 étant 25 posée sur la plage 12.

On remarquera, comme cela se voit clairement sur les figures 2 et 3 que les saillies 14 permettent de retenir la plaquette 15, l'élément intercalaire 7 et le corps 1. Ces saillies 14 permettent également de maintenir 30 fixée au couvercle la plaquette 15 seule, l'élément intercalaire 7 seul ou avec la plaque 15. Avec une telle disposition, lorsqu'on sépare le couvercle 10 du corps 1 l'élément intercalaire 7 reste attaché au couvercle 10 ce qui est très avantageux notamment lorsque l'emballage est uti- 35 lisé pour des repas de voyages ferroviaires ou aériens, où les emplacements pour les voyageurs sont étroits et où

il est toujours difficile de placer les différentes barquettes contenant les aliments les uns à côtés des autres. Les bossages 4 et 5 permettent de donner au rebord 3 une certaine rigidité et également de légèrement soulever le rebord 9 de l'élément 7 ce qui facilite la préhension de ce dernier lorsqu'il est posé sur le rebord 3.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

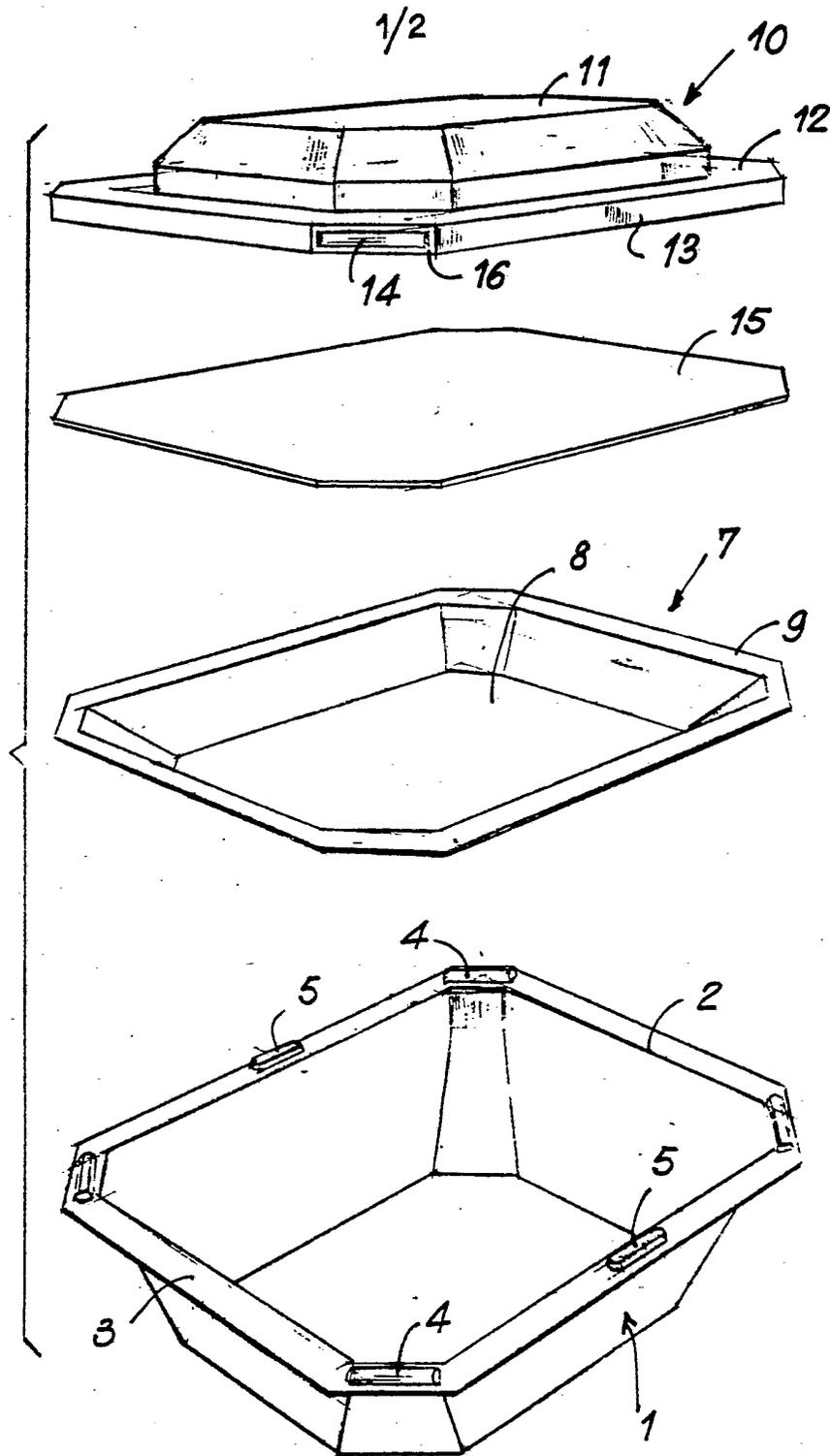
RE V E N D I C A T I O N S

1°- Emballage du type comprenant un corps (1) avec un rebord périphérique (3), un élément intercalaire (7) avec un rebord (9) destiné à reposer sur le rebord (3) 5 du corps (1) et un couvercle (10) caractérisé en ce que le couvercle comporte une plage (12) destinée à porter contre le rebord (9) de l'élément intercalaire, ladite plage étant prolongée par une jupe (13) comportant sur sa face interne des saillies (14) affectant en section la forme 10 d'un V renversé.

2°- Emballage, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une plaquette (15) ayant la même forme que la plage (12) du couvercle (10) et destiné à s'insérer entre celle-ci et le rebord (9) de élément in- 15 tercalaire (7).

3°- Emballage, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le rebord (3) du corps (1) comporte des bossages (4) en saillie sur sa face supérieure.

4°- Emballage, selon la revendication 3, caractérisé en ce que le rebord (3) du corps (1) a une forme 20 générale rectangulaire à pans coupés, les bossages (4) étant situés dans les plans coupés et la jupe (13) a une forme correspondante, les saillies (14) étant situées sur les pans coupés correspondants (16) de la jupe (12).

FIG.1

2/2

FIG.2

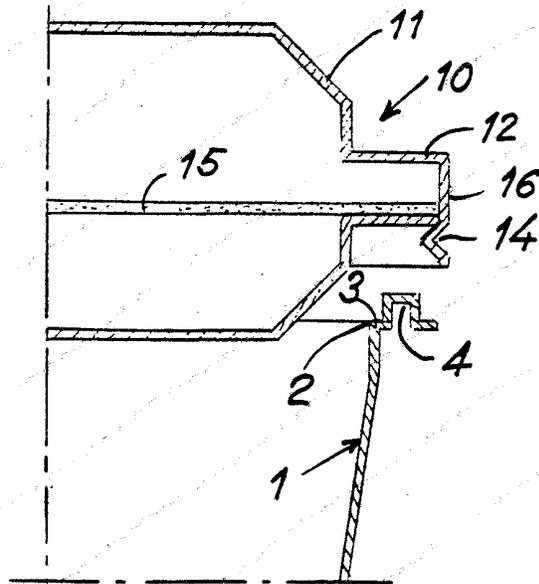
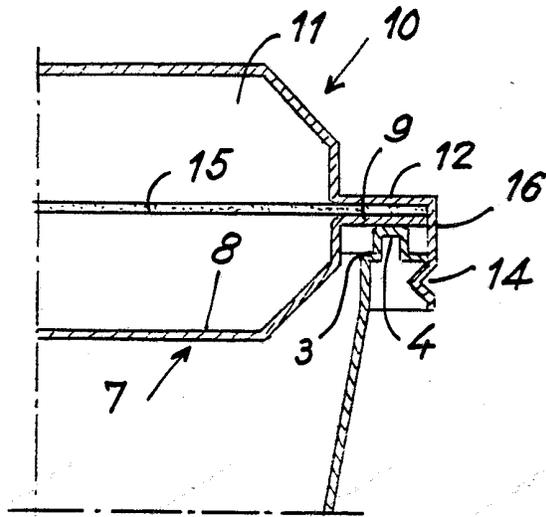


FIG.3